

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240725\_P\_105  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention avec « Marie-Charlotte ABRIAL » intervenante communication gestuelle pour la mise en place d'ateliers d'interaction ludique Eveil et Signes destinés aux jeunes enfants et les assistants maternelles du territoire qui fréquentent les Relais Petite Enfance et les Maisons d'Assistants Maternelles du territoire.**

N° 20240725\_P\_105

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**Marie-Charlotte ABRIAL**  
Intervenante communication gestuelle  
4 rue des Amandine  
42340 VEAUCHE

Pour des ateliers d'interaction ludique Eveil et Signes en faveur des enfants et assistantes maternelles qui fréquentent les Relais Petite Enfance et les Maisons d'Assistants Maternelles du territoire

**Date** : De Septembre à Décembre 2024

**Durée** : 30 séances sur l'ensemble des RPE et MAM du territoire

**Lieu** : Relais Petite Enfance ET Maisons d'Assistants Maternelles des communes du territoire.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

**Montant** : 2847€ TTC pour l'ensemble du projet

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 25 juillet 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240725-20240725\_P\_105-AU  
Reçu le 02/08/2024